EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 30/10/2025 Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le

ID: 089-200042356-20251028-48_2025-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS

Nombre de délégués :

- En exercice: 56
- Présents: 39
- Absents: 17
- Pouvoirs: 2
- Votants: 41

Compétence EAU:

Nombre de délégués :

En exercice: 49
 Présents: 32
 Absents: 17
 Pouvoirs: 2
 Votants: 34

Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF:

Nombre de délégués :

- En exercice: 20 - Présents: 13 - Absents: 7 - Pouvoir: 2 - Votants: 15

Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF:

Nombre de délégués :

- En exercice: 5
- Présents: 5
- Absents: 0
- Pouvoir: 0
- Votants: 5

Le vingt-huit octobre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à TONNERRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BRIGAND, 1er vice-président.

Etaient présents: Ancy-le-Libre: Mme Véronique BURGEVIN Annoux: M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon: M. Sébastien SCHIER Bernouil: M. Gilles VAUGEOIS CCCVT: M. Stéphane AUFRERE Châtel-Gérard: M. Régis MONOT Chichée: M. Sylvain JACQUINOT Collan: M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel: M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon: M. Claude DUBOIS Dannemoine: M. Eric KLOETZLEN Dye: M. Bertrand BERLOT Epineuil: M. Alain BOEUF Fleys: M. Xavier COLLON Fontaines-les-sèches: M. Hubert MONTENOT Fulvy: M. Robert HERBERT Gigny: M. Denis DUTARTRE Jully: M. François FLEURY Junay: M Dominique PROT Mélisey: M. Eric ROUSSEAU Molosmes: M. Dominique BUSSY Nuits-sur-Armancon: M. Jean-Louis GONON Pasilly: M. Julien GROGUENIN Rugny: M. Fabien GENET Saint-Martin-sur-Armançon: M. André MLYNARCZYK Sarry: Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Haut: M. Jean-Louis MARONNAT Stigny: M. Paul DE DEMO Tissey: M. Thomas LEVOY Tonnerre: M. Jean-François FICHOT Tronchov: M. Jacques TRIBUT Vezannes: M. Laurent SEURAT Villon: M. Anthony BELLEGANTE Viviers: M. Christian PICQ CCLTB: M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Robert HERBERT, M. Dominique PROT, M. Jean-François **FICHOT**

<u>Déléguée titulaire absente excusée suppléée</u>: CCLTB: Mme Nadine THOMAS est suppléée par M. Dominique PROT.

<u>Délégués titulaires absents excusés non suppléés</u>: Chassignelles: M. Maryan TRUCHY Cheney: M. Thomas GRAPIN Gland: Mme Sandrine NEYENS Grimault: Mme Jacqueline DE DEMO Pacy-sur-Armançon: M. Jean-Luc GOUX Pimelles: Mme Nadége GOUSSARD Roffey: M. Rémi GAUTHERON Sennevoy-le-Bas: M. Dominique VARAILLES Serrigny: Mme Nadine THOMAS

<u>Délégués titulaires absents non excusés suppléés</u> : Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE est suppléé par M. André MLYNARCZYK **CCLTB** : Mme Delphine GRIFFON est suppléée par M. Robert HERBERT.

<u>Délégués titulaires absents non excusés non suppléés</u>: Béru : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Vezinnes : M. Georges CUSSAC Yrouerre : M. Gilles GARNIER.

<u>Pouvoirs</u>: Aisy-sur-Armançon: M. Christian FRANCOIS excusé a donné pouvoir à M. Claude DUBOIS **Tonnerre**: M. Philippe GERTNER excusé a donné pouvoir à M. Jean-François FICHOT

Secrétaire de séance : Mme Véronique BURGEVIN, Maire déléguée d'Ancy-le-Libre.

Date de convocation: 9 octobre 2025

Délibération n° 48-2025

Objet: BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF- Emprunt 2025

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le

ID: 089-200042356-20251028-48_2025-DE

Après consultation, Monsieur le vice-président propose au comité syndical d'autoriser Monsieur le Président à souscrire l'emprunt nécessaire aux travaux d'assainissement collectif prévus dans le Programme Pluriannuel d'Investissement - auprès du Crédit Mutuel Bourgogne Champagne aux conditions suivantes :

- Montant : 361 000,00€

- Taux fixe: 3,40%

- Durée: 20 ans

- Echéance : trimestrielle

Amortissement du capital : Echéances constantes en capital et intérêts dégressifs

Frais de dossier : 370€

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- DECIDE d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes de réalisation de fonds.
- DECIDE de contracter un emprunt de 361 000€ auprès du Crédit Mutuel Bourgogne Champagne aux conditions susmentionnées,
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Président de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

Pour extrait conforme,

e 1^{er} vice-Président,

ean-Pierre BRIGAND

Le vice-président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).